



PRÉFET DE L'ISÈRE

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BPPS

Grenoble, le **09 MARS 2021**

Mail : pref-coordonateur-securite-routiere-38@isere.gouv.fr
Tel : 04 76 60 34 00

Madame, Monsieur,

Vous m'avez fait part, par courrier électronique en date du 4 mars, de votre souhait d'obtenir des données relatives à l'accidentalité routière, sur l'itinéraire de la route départementale 1075, entre les cols du Fau et de la Croix-Haute, celle-ci devant faire l'objet de travaux d'aménagements routiers.

Voici les éléments que je suis en mesure de vous apporter, portant sur les cinq dernières années.

Entre le 1^{er} janvier 2016, et le 31 décembre 2020, 25 accidents corporels (ayant fait au moins un blessé) se sont produits sur la route départementale 1075, entre les cols du Fau et de la Croix-Haute. Parmi ces 25 accidents, 5 ont été mortels. L'indice de gravité (nombre de tués pour 100 accidents corporels) de l'accidentalité sur cette portion de route est donc de 20 en moyenne. A titre de comparaison, l'indice de gravité sur la même période, dans l'ensemble du département, se situe entre 8 et 11. L'année 2019, particulièrement mortifère, a été marquée par un indice de gravité départemental de 11, tandis que sur le secteur qui vous préoccupe, il a été de 25 (1 tué pour quatre accidents corporels). En 2020, alors que l'accidentalité et la mortalité diminuaient drastiquement dans l'ensemble du département, avec un indice de gravité de 8, celui-ci se maintenait à 25 sur cette partie de la RD 1075 (avec toujours 1 tué pour 4 accidents corporels).

Sur la même période, ces 25 accidents ont également fait 31 blessés, dont 21 blessés graves. Là encore, ces chiffres illustrent une accidentalité aux conséquences particulièrement graves pour les victimes.

Aussi, du strict point de vue de la sécurité routière, les aménagements prévus par le Conseil départemental, gestionnaire routier, sont de nature à sécuriser cet axe routier et à en diminuer l'accidentalité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Collectif des Lichens

Lionel BEFFRE